

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION POPULAIRE

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 12.05.2023	Heure	Numéro 23.202	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur-e(-s) : Motion populaire du Syndicat des services publics région Neuchâtel – Section Santé	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Respecter l'égalité de traitement entre les fonctionnaires et les employé-e-s du domaine de la santé !	
Contenu : Les personnes soussignées demandent au Grand Conseil d'enjoindre au Conseil d'État d'appliquer l'IPC de +2% depuis le 1 ^{er} janvier 2023 aux employé-e-s du secteur de la santé en vertu du principe de l'égalité de traitement entre les employé-e-s de l'État et ceux du parapublic. Il est inconcevable que du personnel travaillant dans des missions étatiques différentes ne soit pas considéré au même niveau.	
Développement (obligatoire) : En janvier 2023, la fonction publique et parapublique avait droit à +2% d'IPC. Le secteur de la santé n'a eu que +1%, alors que l'IPC est reconnu à +3,51% ! La santé est une mission publique au même titre que l'enseignement, la sécurité, etc. Pourquoi une telle différence ? Parce que le milieu est majoritairement féminin ? Il ne semble pas y avoir de volonté politique à financer le secteur de la santé ! Il ne faudrait pas que les prestations à la population fondent comme neige au soleil faute d'employé-e-s pour répondre aux besoins de celle-ci en raison d'une rémunération constamment en baisse ! L'État de Neuchâtel mettra-t-il les moyens complémentaires pour répondre aux besoins du domaine de la santé et des habitant-e-s de ce canton ?	
Demande d'urgence : OUI	

Auteur-e ou premier-ère signataire : Claudette Francoeur, 2000 Neuchâtel ----- Motion populaire munie de 116 signatures
